

Conseil municipal du jeudi 25 février 2021 à 20h
COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL

Présents :

Mesdames Nadine PERRIN, Laurence HOLVECK, Raphaële MEACHEN Stéphanie MORHAIN, Coralie VALDENNAIRE.

Messieurs Jean-Luc BOUCHEZ, Christophe CLAUDEL, Joël CLAUDON, M. Jean-Marc FRANIATTE, M. Frédéric GERARD, Damien HUCHER, Benoît PERRIN, M Anicet POIROT, Bernard VIRY.

Excusée : Mme Aurélie CLAUDE

Désignation secrétaire de séance : Mme Laurence HOLVECK

1. Approbation des comptes rendus

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Vente terrain Valdan (délibération n° 01/2021)

Par délibération du 24 juin 2019, le conseil municipal a accepté la vente d'une partie de parcelle communale jouxtant la parcelle B940 au 8 La Burotte appartenant à M. Valdan, au prix de 10 € le m². La division de parcelle ayant été réalisée, il s'agit de confirmer cette délibération en mentionnant le numéro de la parcelle concernée par la transaction.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme la vente de la parcelle B2037, d'une surface de 30 m², au prix de 10 € le m², à M. Damien Valdan, et autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3. Excédent association Point-Virgule (délibération n° 02/2021)

L'association Point Virgule, gestionnaire des services périscolaire et extrascolaire du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2018, a clôturé ses comptes en constatant un excédent de 3 400,64 €. Elle a décidé de reverser cette somme à la commune de Basse sur le Rupt qui a repris la gestion des services le 1^{er} septembre 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de l'association Point Virgule, d'un montant de 3 400,64 €, et lui adresse ses plus sincères remerciements.

4. Contribution communale 2021 au SDIS des Vosges (délibération n° 03/2021)

Le 18 décembre 2020, le conseil d'administration du SDIS a adopté le montant et le mode de calcul des contributions communales et intercommunales au budget du SDIS pour l'année 2021 :

- Progression du montant du produit attendu de l'ensemble des communes de + 0,6% : 11 226 004 €
- Maintien de la formule de calcul intégrant la population DGF et le potentiel financier (70 et 30%)
- Actualisation des données relatives à la population DGF et au potentiel financier
- Déduction à la contribution en faveur des communes employeurs de SPV pour 48 150 € (29 communes pour 49 sapeurs-pompiers volontaires)
- Le montant de la contribution du conseil départemental s'élève à 15 953 000 € (+ 500 000 € investissement).

Au vu de tous ces éléments, la contribution de Basse sur le Rupt s'élève pour 2021 à **26 009,56 €**. (pour mémoire : 25 797,67 € en 2020, et 25 369,51€ en 2019).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la contribution communale 2021 au SDIS des Vosges, d'un montant de 26 009,56 € à porter au compte 6553 du budget communal 2021.

5. Participation syndicale budgétaire 2021 au SMIC des Vosges (délibération n° 04/2021)

Par décision du comité syndical du SMIC, en date du 2 février 2021, le mode de calcul des cotisations annuelles a été reconduit, soit pour les communes :

- forfait adhésion de 60 € jusqu'à 20 habitants
- forfait de 5 € supplémentaire par tranche de 10 habitants

Ce qui porte la contribution 2021 de la commune de Basse sur le Rupt à 500 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la participation syndicale budgétaire 2021 au syndicat mixte pour l'informatisation communale, d'un montant de 500 €.

6. SDANC demandes d'adhésion compétence « réhabilitation » (délibération n° 05/2021)

Par décision du comité syndical en date du 1^{er} février 2021, le syndicat départemental d'assainissement non collectif a accepté les demandes d'adhésion à la compétence à la carte n° 1 « réhabilitation » des communes de

- communauté de communes Mirecourt Dompain
- Plombières les Bains
- Saint Menge
- Vagney
- Xonrupt Longemer
- La Forge
- Le Valtin
- Saint Julien
- Lerrain
- Rehaupal

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les demandes d'adhésion à la compétence à la carte « réhabilitation » du SDANC des Vosges, des 10 collectivités précitées.

7. SDANC demandes d'adhésion compétence « entretien » (délibération n° 06/2021)

Par décision du comité syndical en date du 1^{er} février 2021, le syndicat départemental d'assainissement non collectif a accepté les demandes d'adhésion à la compétence à la carte n° 2 « entretien » des collectivités suivantes

- SIA La Bresse - Cornimont
- Plombières les Bains
- Vagney
- Xonrupt Longemer
- Rupt sur Moselle
- Le Valtin
- Lerrain
- Rehaupal

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les demandes d'adhésion à la compétence à la carte « entretien » du SDANC des Vosges, des 8 collectivités précitées.

8. Rapport annuel 2019-2020 sur le prix et la qualité du service distribution eau potable (délibération n° 07/2021)

Le rapport est présenté, avec pour principaux points :

- nombre de branchements : 522 particuliers, 3 exploitants agricoles
- résultats analyses : 8 analyses pour les sources coopérative, 7 analyses sources Contrexard
- prix de l'eau : abonnement 43 € HT, conso ≤ 500 m³ 0,75 € HT/m³, conso > 500 m³ 0,80 € HT/m³
- total facturé aux particuliers : 32 116 m³ pour 56 706,44 € HT dont 11 148,64 € de redevance pollution
- total dépenses fonctionnement 2019 : 73 278,39 € HT
- total dépenses investissement 2019 : 21 142,84 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

9. Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (délibération n° 08/2021)

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020 a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein

Mairie de Basse sur le Rupt

de sa collectivité. Ainsi, toutes les communes, sans exception, quel que soit le nombre d'habitants, doivent le mettre en œuvre.

Par délibérations en date des 27/11 et 22/12/2020, le centre de gestion des Vosges a proposé aux collectivités qui en font la demande expresse, de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

Les contours du dispositif :

- assurer la réception du signalement et informer immédiatement son auteur en lui précisant la manière dont il sera informé des suites données
- recueillir les faits de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et, lorsqu'elles existent, les preuves de ces faits
- identifier la victime pour, le cas échéant, échanger directement avec elle.

Les procédures mises en œuvre :

- procédure de recueil des signalements
- procédure d'orientation des agents s'estimant victimes vers les services et professionnels compétents pour accompagnement et soutien
- procédure d'orientation des agents s'estimant victimes vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle et assurer le traitement des faits signalés

La commune de Basse sur le Rupt souhaite, dans le cadre de son obligation de protection des agents, confier la gestion du dispositif au CDG88, doit désigner un référent, et informer ses salariés des modalités du dispositif.

Tarif d'adhésion annuel :

- de 3 à 9 agents : 50 €

La convention est signée pour la durée du mandat actuel (2020-2026).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de confier la gestion du dispositif au CDG88, approuve les termes de la convention, désigne Mme Stéphanie Morhain, référent qui sera l'interlocuteur du centre de gestion en cas d'enclenchement du dispositif, autorise Mme le maire à signer la convention avec le CDG88.

10. Ouverture de crédits en investissement – budget 2021 (délibération n° 09/2021)

Les dépenses d'investissement ne sont autorisées avant le vote du budget que si une délibération autorise la réalisation de dépenses dans la limite du quart du chapitre de l'année précédente (les restes à réaliser ne sont pas pris en compte).

Les ouvertures de crédits 2021 sont donc définies comme suit :

Budget Principal

Chapitre	Crédits votés au BP2020	RAR 2019	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2020	Montant total à prendre en compte	Crédit pouvant être ouvert par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
20	32 398,42 €	24 712,05 €		7 686,37 €	1 921,59 €
21	232 649,79 €	119 207,79 €	- 15,50 €	113 426,50 €	28 356,62 €
23	336 396,62 €	134 776,62 €		201 620,00 €	50 405,00 €

Budget Forêt

Chapitre	Crédits votés au BP2020	RAR 2019	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2020	Montant total à prendre en compte	Crédit pouvant être ouvert par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
21	41 340,00 €	15 096,00 €		26 244,00 €	6 561,00 €

Budget Eau

Chapitre	Crédits votés au BP2020	RAR 2019	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2020	Montant total à prendre en compte	Crédit pouvant être ouvert par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
21	11 605,18 €			11 605,18 €	2 901,30 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ouverture des crédits d'investissement aux budgets 2021, telle que présentée.

11. Devis travaux école maternelle (délibération n° 10/2021)

Trois entreprises ont été sollicitées pour établir des devis pour l'installation de volets roulants à l'école maternelle de Trougemont.

	Menuiserie VAXELAIRE		Menuiserie CLAUDE		Sté SCHWEITZER	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
10 VOLETS cde radio moteur solaire	5 450,00 €	6 540,00 €	5 450,00 €	6 540,00 €	5 990,00 €	7 188,00 €
10 VOLETS interrupteurs - alim électrique	5 820,00 €	6 984,00 €				
10 VOLETS cde radio - alim électrique	5 840,00 €	7 008,00 €	7 050,00 €	8 460,00 €	7 230,00 €	8 676,00 €

Précisions commande radio :

- Menuiserie Vaxelaire : 1 commande par volet (possibilité 1 commande par salle sans plus-value)
- Menuiserie Claude : 1 commande par volet + 1 commande par salle
- Sté Schweitzer : 1 commande par volet + 1 commande par salle + 1 commande générale

La majorité des membres du conseil municipal décide le choix du système alimentation solaire et de l'entreprise la moins-disante, les trois offres proposant la même qualité de matériel.

Les offres de la menuiserie Vaxelaire et de la menuiserie Claude étant identiques, financièrement et techniquement, le critère d'attribution en fonction des anciens marchés attribués à tour de rôle aux deux entreprises, est retenu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, approuve le choix de l'entreprise CLAUDE pour les travaux d'installation de 10 volets à moteur solaire à l'école maternelle de Trougemont, pour un montant de 5 450 € HT, soit 6 540 € TTC.

12. Devis mobilier bureaux mairie (délibération n° 11/2021)

Consultation pour l'acquisition de mobilier pour le secrétariat de mairie et le bureau du maire.

SECRETARIAT :

- 1 bureau 80 x 160 + retour
- 1 bureau « visiteur » 80 x 140
- 1 caisson trois tiroirs
- 2 armoires hautes de 80 cm
- 1 armoire haute de 120 cm
- 1 armoire basse de 80 cm
- 1 siège bureau

BUREAU MAIRE :

- 1 bureau 80 x 140 + retour
- 1 caisson trois tiroirs
- 1 armoire haute de 120 cm

Société SEDI :	4 217,06 € HT -	5 060,47 € TTC
SM Bureau :	5 681,91 € HT -	6 818,29 € TTC
Manutan	4 553,00 € HT -	5 463,60 € TTC
Bruneau	5 554,50 € HT -	6 665,40 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise SEDI pour la fourniture de mobiliers de bureau à la mairie, pour un montant de 4 217,06 € HT, soit 5 060,47 € TTC.

13. Décisions suite aux délégations du conseil municipal

- néant

14. Questions diverses

- Travaux salles de Presles terminés. Installation vaisselle en cours. Reste à livrer le frigo congélateur, actualiser le règlement de l'utilisation de la salle. Revoir la CCHV pour déterminer l'emplacement d'un point d'apport volontaire à Presles
- Travaux AEP en cours : les 5 regards de sectorisation ont été réalisés (Bambois, Tennis, Trougemont, Hermauchenau, Contrexard), l'armoire électrique station de traitement changée. 7 points de télégestion prévus : 3 réservoirs + 4 regards de sectorisation.
Semaine du 8 mars : divers travaux pour équiper chaque réservoir + bache de reprise, changements vannes, réhabilitation de la réserve incendie du Bambois, installation pompe de secours au tennis, démontage anciennes pompes...
- fermeture école de Zainvillers : 2 familles de Pubas concernées : 5 enfants à la rentrée de septembre 2021 qui rejoindront l'école Perce-Neige. Un courrier leur sera tout de même adressé pour les informer que nous sommes en mesure d'accueillir ces enfants.
- Dates élections départementales et régionales, 2 bureaux de vote - 1^{er} tour le 13 juin 2021 - 2^{ème} tour le 20 juin 2021
- Visite du bâtiment de l'ancien presbytère à Planois : samedi 27 mars 2021 à 9h, l'ensemble du conseil municipal est convié à cette réunion
- point CCHV, préparation scission : chaque future com prépare son périmètre, ses compétences qui devront être présentés à un prochain conseil communautaire puis aux conseils municipaux dans les 3 mois
- fibre optique : report du calendrier prévu. Pour Basse sur le Rupt, fin des travaux entre août 2021 et août 2022
- pylône SFR : les travaux se poursuivent, bornage de l'emplacement prévu le 4 mars
- journée internationale des forêts : « la forêt s'invite à l'école » Contact pris par M. Bernard Viry avec l'école : classes maternelle et CP-CE1 s'initieront à la forêt, fin mars début avril, et participeront à une plantation d'arbres
- horloges éclairage public sur tous les réseaux réglés manuellement : allumage à 6h, extinction à 22h
- erreur signalée dans bulletin municipal : p. 24 - ADMR - le n° à joindre pour la télé assistance Filien est erroné
- projet d'adhésion à l'application Panneau Pocket : application à charger sur un smartphone par les usagers qui recevront une notification à chaque publication d'une information par la commune. Un moyen de faire arriver l'information directement chez l'utilisateur, coût pour la commune : 130 €/an

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h20.

Le maire,
Nadine Perrin

